

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique\*: 040-214003139-20140416-2014\_C19-DE

Envoyé en préfecture, le 18/04/2014 - 16:18

Recu en préfecture, le 18/04/2014 - 16:20  
Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 10/04/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 avril 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

**Etaient excusés :** M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C  
Délibération n°19**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. DUBOS**

**Objet : Projet de Travaux « Courts de tennis couverts »**

Par délibération de 2013, notre assemblée avait donné un accord de principe pour lancer le projet de construction de courts de tennis couverts. Après une mission confiée à un architecte, et la recherche de financements pour participer à ce projet, la Ville est en mesure de lancer les travaux sur les prochains mois.

Aussi, sur la base d'un coût estimatif de 450 000 € TTC de travaux (gros œuvre, réseaux, options) il est demandé à notre assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions concernant les financements notamment avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la Fédération de Tennis, la Ligue d'Aquitaine ou tous organismes.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

.../...



## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

**DONNE** un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tout document de commande publique et les conventions concernant les financements notamment avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la Fédération de Tennis, la Ligue d'Aquitaine ou tous organismes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
**Jean-François BROUÈRES**